

Politique Qualité, Environnement et Énergie

Certifiée **ISO 9001, ISO 14001, ISO 50001**, Legallais, leader multi-spécialistes, a pour ambition d'être une entreprise engagée et innovante, reconnue pour la qualité de ses services et son expertise.

Afin de lutter contre le changement climatique, de protéger l'environnement et de promouvoir la sobriété énergétique.

Legallais se mobilise au travers de son agenda 2030 pour la transition écologique ainsi qu'avec ses **7 engagements** ci-dessous :



SATISFAIRE SES PARTIES PRENANTES

- Respecter ses engagements.
- Respecter la promesse client.
- Être à l'écoute des clients et mesurer leur satisfaction.
- Mettre en place une relation durable avec ses partenaires.



AMÉLIORER SON EFFICACITÉ ET SES PERFORMANCES

- Viser l'excellence.
- Mettre en place des indicateurs pertinents pour mesurer les actions de progrès.
- Promouvoir une culture de l'amélioration continue.
- S'engager dans l'amélioration de la performance énergétique.
- Maîtriser et réduire ses coûts.
- S'appuyer sur des données pertinentes et fiables.



RÉDUIRE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE

- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50 % entre 2019 et 2030.
- Réduire de 40 % les consommations énergétiques d'ici fin 2030 par rapport à 2019 sur périmètre constant.
- Favoriser les activités de conception améliorant la performance énergétique.
- Réduire ses consommations tous les ans.
- Éviter, réduire, trier, valoriser ses déchets.
- Diminuer les sources diverses de pollution.



ÊTRE UN ACTEUR RESPONSABLE

- Favoriser l'achat de produits et de services économes en énergie.
- Renforcer l'offre commerciale responsable.
- Évaluer ses fournisseurs.
- Développer l'économie circulaire.
- Investir responsable.



PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- S'adapter aux changements climatiques.
- Atténuer les facteurs du changement climatique.
- Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs internes.
- Fédérer et impliquer les acteurs externes.
- Agir pour protéger la biodiversité.



ÉCOUTER ET ACCOMPAGNER LES COLLABORATEURS

- Développer l'expertise et les compétences.
- Renforcer les compétences managériales.
- Former aux éco-gestes et à l'éco-conduite.
- Transmettre et faire vivre les valeurs de l'entreprise.
- Mettre en place des actions participatives.



RESPECTER LES OBLIGATIONS DE CONFORMITÉ

- Mettre en place une veille réglementaire.
- S'adapter en permanence aux évolutions légales, réglementaires et normatives.

La direction s'engage à mettre à disposition les informations et les ressources nécessaires pour permettre l'atteinte des objectifs fixés et l'amélioration continue du système de management de la **qualité**, de **l'environnement** et de **l'énergie**.



Le 28 octobre 2024,
Daniel Malouf
Directeur général